



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/63 de la Municipalité, du 19 décembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 231'900 francs pour couvrir le dépassement du crédit accordé pour financer les travaux de transformation effectués au centre funéraire de Montoie ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 15 ans, les dépenses liées au crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 2201.331 du budget du Service de la police du commerce ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2201.390 du budget du Service de la police du commerce, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} et M. Koella Naouali (2 signatures) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l’engagement de personnes handicapées » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/49 de la Municipalité, du 17 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Jacques Pernet : « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc de Mon-Repos » ;
2. d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Du miel labellisé 'capitale olympique' » ;
3. d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Graziella Schaller : « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport d'activité de la Commission permanente de politique régionale pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport annuel de la Commission permanente de politique régionale ;
2. de demander à la Municipalité de présenter un rapport-préavis relatif aux enjeux et à la vision de la Municipalité en matière de politique régionale.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/53 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le rapport de la Municipalité en réponse à la motion de M. Giampiero Trezzini
« Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et la rue de la Borde » ;
2. d'adopter le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M^{me} Florence Germond
« Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François » ;
3. d'adopter le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Jean-Charles Bettens
« Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/15 de la Municipalité, du 3 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/20 de la Municipalité, du 24 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la démarche effectuée auprès des agriculteurs et des principes de taxation adoptés par la Municipalité pour les bâtiments de type hangars agricoles ;
2. d'adopter la réponse au postulat de M. Jean-Luc Chollet « Elimination des déchets – taxe au volume ECA ; vers la correction d'un effet pervers » tendant à inciter la Municipalité à revoir le mode de taxation des ruraux affectés à l'agriculture.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/22 de la Municipalité, du 24 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Rapaz et consorts.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli : « Rémunérations des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Hadrien Buclin, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en coordination avec les autres acteurs publics participant à la gestion d'EOS et d'Alpiq, propose à l'assemblée des actionnaires une réduction des revenus octroyés aux dirigeants d'Alpiq »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sommes-nous condamnés à accepter des projets de construction privés qui nuisent aux locataires en place et aux ensembles architecturaux cohérents ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour préserver l'ensemble urbain auquel appartient l'immeuble de la rue Saint-Paul 4 »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 25 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Sus aux plantes envahissantes à Lausanne ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Séverine Evéquoz, disant :

« Afin que Lausanne se conforme au plus vite aux exigences de l'article 1 de la LPE et l'article 6 de l'ODE, dans l'esprit du plan d'action en cours d'élaboration, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour :

- 1) faire cesser complètement la plantation des espèces qui figurent sur la liste noire des plantes envahissantes. Ceci s'applique sur domaine public et sur domaine privé communal, y compris sur les parcelles faisant l'objet d'un contrat de bail ou d'un DDP.*
- 2) informer les Communes et le comité de l'agglomération de Lausanne-Morges de ses décisions. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :